

Le Bulletin Annuel du SNATED



N°5 - Année 2016

DONNÉES 2015

Edito



Forte de mon engagement pour la protection des enfants et des jeunes, je vous présente cette 5^e édition du Bulletin du SNATED, illustrant son activité 2015.

Cette année encore, des événements forts ont jalonné la vie du service.

En janvier 2015, nous fêtons les 25 ans de la mise en place effective du SNATED, 1^{er} service créé au sein du GIPED. Dans le cadre de cette année anniversaire, plusieurs outils de communication inédits ont été réalisés afin de permettre une meilleure connaissance du 119 par le grand public avec un message essentiel : "appeler le 119 est un acte citoyen".

Ainsi, dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant, célébrée le 20 novembre, le SNATED a conçu un **spot de 27"** intitulé **"aider un enfant en danger, c'est notre responsabilité à tous !"**. Il a été diffusé sur plus de 13 chaînes de TV nationales, soit plus de 300 passages pendant la 2^e quinzaine de novembre.

Toujours avec ce même objectif de sensibilisation et ce même message appelant à l'acte citoyen, le service a également réalisé un livret pédagogique **"le 119 au service des droits de l'enfant"**, labellisé par le Défenseur des droits dans le cadre des 25 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant. Ce bulletin vous en expose les principaux axes.

Enfin, comme tous les deux ans, le SNATED a organisé au Palais Bourbon un séminaire de travail avec les cellules de recueil des informations préoccupantes (les CRIP, compétentes en matière de protection de l'enfance dans les départements). Cette rencontre fut l'occasion d'échanges avec plus de 70 départements sur les pratiques professionnelles et le traitement des situations individuelles d'enfants en danger ou en risque de l'être.

Vous retrouverez l'ensemble des temps forts du SNATED en 2015 dans le rapport d'activité annuel du GIPED consultable sur notre site internet dès l'automne 2016.

Ce bulletin vous propose les tendances statistiques des appels au SNATED en

2015 ; l'étude complète sera en ligne à la même période.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Hermeline Malherbe
Présidente du GIPED
Sénatrice
Présidente du Département
des Pyrénées-Orientales

Le SNATED est membre :

■ **de Child Helpline International**, réseau mondial des lignes d'assistance aux enfants. Le SNATED en est membre depuis 2008.

www.childhelplineinternational.org



Child Helpline International

■ **du Collectif de la Téléphonie Sociale et en Santé (TeSS)**.

Il est signataire de la Charte d'engagement. Le SNATED en est membre depuis 2011.



Collectif TeSS
téléphonie sociale et en santé

■ **2 missions** sont conférées au SNATED par l'article L 226-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

► **Une mission de prévention :**

accueillir les appels d'enfants en danger ou en risque de l'être et de toute personne confrontée à ce type de situations pour aider à leur dépistage et faciliter la protection des mineurs en danger ;

► **Une mission de transmission :**

transmettre les informations préoccupantes concernant ces enfants aux services départementaux compétents en la matière : les cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP).

Sous la responsabilité d'une directrice, et afin de mener à bien ses missions, le SNATED est constitué d'une équipe pluridisciplinaire :



Pour répondre aux appels

- une équipe d'agents d'accueil de 8 h à 23 h, 7 jours sur 7
- une cinquantaine d'écouteurs professionnels de l'enfance (psychologues, juristes, travailleurs sociaux...) se relaient 24 h sur 24.

La coordination

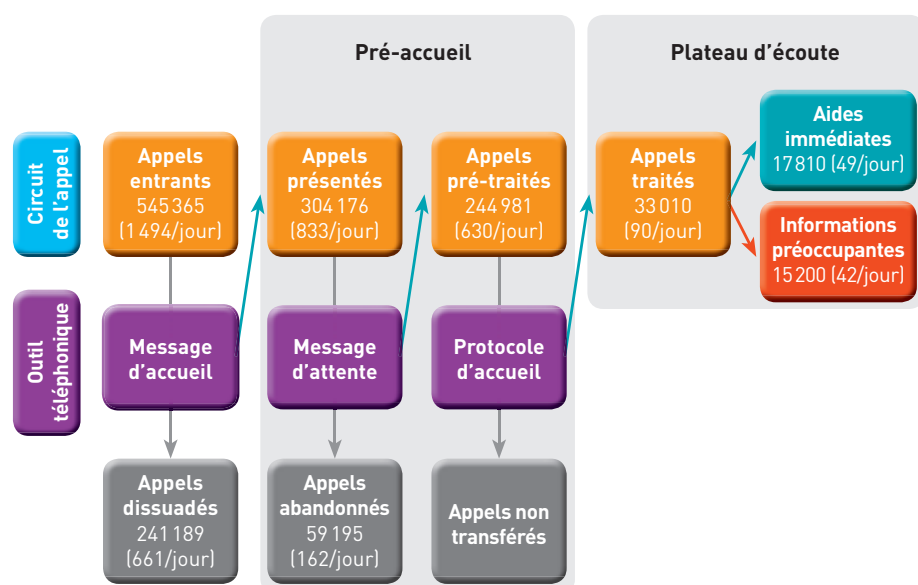
- 3 coordonnateurs en charge de l'encadrement technique et hiérarchique du plateau d'écoute
- une assistante

En appui...

- 1 responsable de la communication
- 1 service informatique et téléphonique

■ Quelques données chiffrées de l'activité du 119 en 2015

① 1. Combien d'appels a reçu le 119 en 2015 ?



Appel entrant : appel entrant dans le système téléphonique du SNATED, décroché par le pré-accueil ou le plateau d'écoute.

Appel pré-traité : appel qui est décroché par les agents du pré-accueil (entre 8h et 23h) ou directement par les écoutants du plateau (entre 23h et 8h).

Appel traité : appel qui donne lieu à une information préoccupante au département ou à une aide immédiate de la part de l'écoutant.

Aide immédiate (AI) : entretien téléphonique qui a fait l'objet de conseils, de soutien, d'orientations, de renseignements et/ou qui révèle un danger ou un risque de danger sans élément identifiant. Le compte rendu de cet entretien est conservé au sein du service pour une durée de trois ans.

Information préoccupante (IP) : entretien relatif à une situation d'enfant en danger ou en risque de danger dont un compte rendu est adressé à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (Crip) du ou des département(s) concerné(s).

② 2. Qui sont les appelants ?

Sur l'ensemble des appels traités, on comptabilise 34 581 appelants.

- Ils ont évoqué la situation de 60 587 enfants dont 29 591 (48,8%) sont concernés par une IP.
- La part des appels provenant de jeunes concernés est stable depuis 2012 : 10,9% de mineurs et 1,1% de jeunes majeurs pour un total de 4 143 appels.
- Les femmes sont majoritaires dans toutes les catégories d'appelants, représentant ainsi, par exemple, 54,7% pour les parents à 81,7% pour les grands-parents.

| Qualité de l'appelant | Total | |
|-----------------------|---------------|--------------|
| | Effectif | % |
| Mère | 5 739 | 16,7% |
| Père | 4 974 | 14,4% |
| Grands-parents | 2 183 | 6,3% |
| Beau-parent | 649 | 1,9% |
| Membre de la fratrie | 470 | 1,4% |
| Famille proche | 14 015 | 40,7% |
| Mineur concerné | 3 883 | 11,3% |
| Voisin | 3 425 | 9,9% |
| Entourage amical | 2 760 | 8% |
| Famille autre | 1 975 | 5,7% |
| Professionnels | 1 522 | 4,4% |
| Adulte concerné | 345 | 1% |
| Jeune Majeur concerné | 355 | 1% |
| Gendarmerie/Police | 60 | 0,2% |
| Autre | 2 292 | 6,6% |
| Non désigné | 3 814 | 11,2% |
| Total | 34 446 | 100% |

Champ : nombre d'appelants (n=34 446)

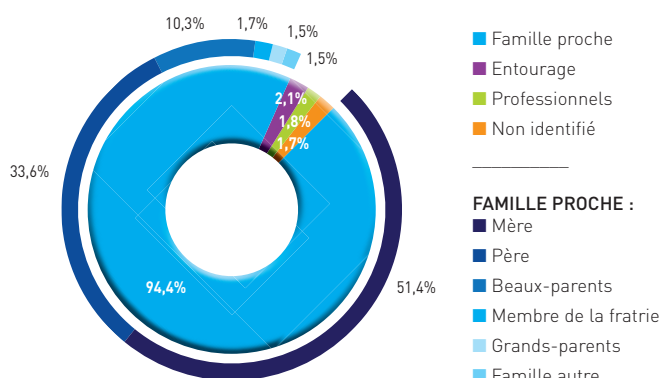
Source : données issues de LISA, logiciel du SNATED

③ 3. Qui sont les enfants en danger ou en risque de l'être ?

- **60 695 enfants sont évoqués sur l'ensemble des appels traités** (60 587 en 2014). **En répertoriant uniquement les enfants évoqués dans un seul appel, nous comptabilisons 46 976 enfants distincts.**
- **Sur ces 46 976 enfants distincts,**
 - 7 enfants sur 10 sont repérés en danger ou en risque de l'être.
 - Plus d'1 sur 2 est concerné par une information préoccupante (26 254).
 - La moyenne d'âge des enfants en danger est de 8,5 ans (donnée stable depuis des années).
- 47,5% sont des filles et 46,8% des garçons (dans 5,7% des cas, le genre n'est pas précisé).
- Jusqu'à 11 ans, le nombre de garçons en danger est plus élevé que celui des filles. À partir de 11 ans et jusqu'à 18 ans, la tendance s'inverse.
- 1 enfant sur 2 pour lequel un danger est évoqué vit chez sa mère (46,3%). Les enfants vivant chez leur père restent minoritaires (8,7%). 1/3 des enfants vivent chez leurs deux parents (la moyenne nationale selon l'INSEE est de 71%).

4. Quels sont les auteurs présumés à l'origine des dangers ?

- 59 182 auteurs présumés dont **46 976 auteurs distincts**.
- 94,4% des auteurs présumés font partie de la famille proche.
- Dans 51,4% des cas, la mère est l'auteure présumée.
- Pour 10 939 enfants (1/3 des enfants en danger), les deux parents sont auteurs présumés.
- Plus de 9 auteurs présumés sur 10 sont des adultes, 1,6% des jeunes majeurs et 2% des mineurs, principalement des adolescents.



5. Quels sont les dangers évoqués ?

- Les violences physiques et psychologiques, qui sont souvent associées, représentent 6 dangers sur 10.
- Les négligences lourdes et les conditions d'éducation compromises affectent davantage les plus jeunes enfants et sont plus fréquemment le fait des femmes.
- Les hommes, l'entourage et les professionnels sont plus souvent les auteurs présumés de violences physiques et sexuelles.

6. Quelles sont les suites apportées aux informations préoccupantes ?

Conformément à l'article 40 de la convention constitutive du GIP Enfance en Danger, la CRIP doit adresser au SNATED les retours d'évaluation des IP dans les 3 mois suivant leur envoi. Ces retours permettent de prendre connaissance de la suite apportée à l'IP et d'en apprécier l'adéquation avec l'évaluation des appels par les écoutants. Le taux de retours enregistré est difficile à consolider compte tenu des retards dans les réponses apportées par les départements.

Sur les 15 200 IP de 2015, le SNATED a reçu 8 265 retours des départements (54,4%)

- Pour 63,3% des retours, la famille n'était pas connue pour des faits de maltraitance.
- Dans 59,7% des retours (4 934), les évaluations sont réalisées par les services sociaux.
- 3 851 suivis de proximité, soit 62% des suites données.
 - 1 155 demandes de prestations administratives, soit 18,6% des suites données.
 - 1 205 demandes de mesures judiciaires, soit 19,4% des suites données.

À retenir pour 2015 :

Sur les flux d'appels



Sur les données



Le numéro 119 : un accès simplifié pour un acte citoyen

GRATUIT
même
depuis un
téléphone
portable

119

**NUMÉRO
D'URGENCE**

**JOIGNABLE
24 H SUR 24**

**AFFICHÉ
OBLIGATOIREMENT**
dans tous les lieux
publics recevant
des mineurs

INVISIBLE
sur les relevés
de téléphone

CONFIDENTIEL

NATIONAL
(France métropolitaine
et DOM)

50 ÉCOUTANTS
professionnels de l'enfance

Mieux nous connaître pour mieux aider les enfants et leurs familles

Sur notre site web (www.allo119.gouv.fr), vous pouvez retrouver, en images, 3 outils de communication, téléchargeables librement. Ils vous permettront de mieux aborder le 119.

Vous souhaitez évoquer une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être ?

Contactez le 119 !

Vous êtes à l'étranger et vous souhaitez aborder la situation d'un enfant en France ? Le 119 n'étant pas accessible hors de la France, vous pouvez appeler notre service au : + 33 (0) 1 53 06 38 94 (payant).

Vous souhaitez obtenir la documentation du 119 ?

Sur le site allo119.gouv.fr, vous accédez à un formulaire à remplir et à valider. La documentation (affiches, plaquettes, autocollants...) et son envoi sont gratuits. Tous ces documents sont également téléchargeables.

Conformément à l'article L 226-8 du CASF « l'affichage des coordonnées du service est obligatoire dans tous les établissements et services recevant de façon habituelle des mineurs »

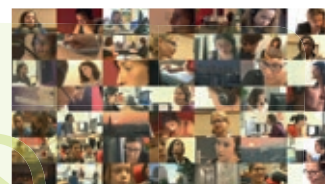


🕒 **Une animation d'1 min 30** sur le parcours d'un appel au 119 et le circuit de l'information préoccupante (en page d'accueil). Son contenu est également téléchargeable sous format word.

🕒 **Un spot, « Aider un enfant en danger, c'est notre responsabilité à tous ! »** (édition 2015) (www.allo119.gouv.fr/campagne-tv).

«Allô 119»

- Un reportage de 13 min 08
- Une immersion au SNATED
- Un tournage dans une CRIP
- Une cible première : les enfants et les adolescents
- Un message : appeler le 119 est un acte citoyen
- Téléchargeable gratuitement et librement



🕒 **Un film pédagogique, «Allô 119»** d'une durée de 13 min (édition 2015) (rubrique «communication/documentation»).

Zoom sur le livret « le 119 au service des droits de l'enfant »

Ce livret, labellisé par le Défenseur des Droits au titre de la Défense des enfants, a été réalisé par le SNATED pour sensibiliser à la protection de l'enfance et pour encourager les appels au 119.

Chaque article de la Convention internationale des droits de l'enfant est illustré par un, voire deux appels au 119. Les réponses et les suites apportées à chacune de ces situations sont proposées en 3^e colonne. Accessible à tous les publics, ce livret propose également un éclairage simplifié

de chaque article. Dans un glossaire, le SNATED présente les principaux textes de lois en protection de l'enfance ainsi que le rôle des principales structures vers lesquelles il oriente les appelants. Plusieurs termes utilisés, en orangé dans le texte, sont par ailleurs définis pour une meilleure compréhension.

Par la réalisation de ce livret, le service montre ainsi que de nombreuses thématiques relatives aux droits de l'enfant sont traitées au quotidien par les écoutants du 119.



Vous pouvez télécharger librement ce livret à la rubrique "activités > productions" de notre site internet : www.allo119.gouv.fr.